

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 38 du 11 Avril 2019

Convocation : du Jeudi 4 Avril 2019

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoint, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Christine DURIEZ, Vincent CLASSINE, Nicolas TRICHAUD, Corinne MALBERT, Patricia VELLARINO, Gérald SUAREZ, Caroline CANNATA

Absent.e.s Excusé.e.s : Frédéric DELAFUENTE, Grégory FABRE, Véréna VOARINO

Secrétaire de Séance : Nicolas TRICHAUD

Ouverture de la séance : 20h38

Procurations: Frédéric DELAFUENTE à Sébastien ALAUZET, Grégory FABRE à Sandra VICENTE, Véréna VOARINO à Patricia VELLARINO

Corinne MALBERT arrive à 21 heures et n'a pas participé aux votes des délibérations 1.2.3

### Approbation du dernier compte rendu N° 37 du 21 Février 2019

Par courrier en date du 25 Février dernier, Madame Lorraine FONVIELLE conseillère municipale élue le 27 Septembre 2015 a fait part de sa volonté de démissionner. En effet, elle nous a informés que sa disponibilité est réduite de par sa profession ce qui la met dans l'impossibilité de suivre les dossiers communaux correctement en particulier celui de l'antenne Free mobile. De ce fait, à compter de cette date, conformément à l'article L 270 du code électoral, M Gérald SUAREZ suivant immédiat sur la liste "Poursuivons, ensemble", est installé en qualité de conseiller municipal.

Nous remercions Mme Lorraine FONVIELLE pour le travail accompli et nous souhaitons la bienvenue à M. Gérald SUAREZ.

Par courrier en date du 1er Avril 2019, M. Emmanuel BISTES conseiller municipal d'opposition élu le 27 Septembre 2015 m'a également remis sa démission. Monsieur BISTES nous fait part de son désaccord sur les choix des actions menées ainsi que sur la politique budgétaire proposée par l'équipe majoritaire. De ce fait, à compter de cette date, conformément à l'article L 270 du code électoral, Mme Caroline CANNATA suivante immédiate sur la liste "Tous réunis", est installée en qualité de conseillère municipale.

Nous remercions M. Emmanuel BISTES pour sa participation et nous souhaitons la bienvenue à Mme Caroline CANNATA

### Délibérations

#### 1. APPROBATION COMPTE GESTION ASSAINISSEMENT 2018

Le compte de gestion dressé par le Trésorier doit être approuvé par le Conseil de Municipal préalablement au vote du compte administratif. Il est proposé au Conseil : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-31, Considérant que les écritures du

compte de gestion 2018 sont concordantes avec celles du compte administratif 2018, Considérant que le compte de gestion établi pour l'exercice 2018 n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante et présente des résultats budgétaires.

Abstentions	Pour	Contre
3	11	/

## 2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET BATIMENT LOCATIF

La délibération consiste à valider que les chiffres du budget donnés par la comptabilité de la mairie sont en concordance avec la tenue de la comptabilité tenue par les services du comptable du trésor.

Abstentions	Pour	Contre
4	10	/

Corinne MALBERT est absente au moment du vote

## 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2018

CA Fonctionnement 2018					
Dépenses			Recettes		
	Prévision	Réalisé		Prévision	Réalisé
Eau	500 €	167 €	Quote part amort sub	1 591 €	1 591 €
Énergie Électricité	2 000 €	1 403 €	Taxes et redevances	11 200 €	13 700 €
Combustible ( véhicule ,,,,,%)	353 €	353 €	Redevance modernisation	3 800 €	3 867 €
Fournitures administratives		82 €	Redevance d'assainissement	40 000 €	38 972 €
entretien et réparation réseau	6 000 €	5 616 €	aide performance épuratoire	3 600 €	
Maintenance contrat ( Bruel et SEIHE)	800 €	432 €	Autres produits exceptionnel		2 €
Frais d'actes administratifs / notaires		985 €			
Frais de dossier emprunt	800 €				
Annonces et insertions	600 €	465 €			
Télécom		57 €			
Reversement redevance Adour Garonne	4 093 €	4 093 €			
Travail en régie	12 346 €	11 380 €			
Dotation au amortissements Laval Bourdet	14 781 €	14 781 €			
Perte sur créances irrécouvrables	301 €	294 €			
Interets	5 400 €	5 306 €			
Titres annulés	707 €				
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>48 681 €</b>	<b>45 413 €</b>	<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>60 191 €</b>	<b>58 133 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>11 510,36</b>	<b>12 720,20</b>			

Dans les charges de fonctionnement, la particularité principale de cette année est que les dépenses liées au travail des agents techniques et administratifs jusqu'alors payées par le budget général sont comptabilisées au budget. Tout ceci dans le but du tranfert de la compétence de façon à présenter un budget le plus proche du coût réel. Il manque aussi en recette l'aide sur la performance épuratoire qui à été versée en 2019

Investissement :

	2018	2018		2018	2018
Dépenses Investissement	Prévision	Réalisé	Dépenses Investissement	Prévision	Réalisé
renovation réseau y compris MO	175 800,00	26 644,36 €	Etude Agence de l'eau	4 573,50 €	
frais d'étude étang g de lagunage	6 459,60	6 459,60 €	Sub sur Travaux étangs Agence de l'eau	158 764,50 €	121 392,50 €
Étang de lagunage	152 275,82	152 275,82 €	Sub sur Travaux étangs Département	26 819,40 €	22 836,54 €
achat terrain	14 000,00	12 000,00 €	subvention réseau de Laval	153 000,00 €	
frais d'étude MO	3 814,00	11 520,00 €	Excédent d'investissement affectation résultat N	236 354,79 €	
construction réfection de réseau rt de Lav	302 264,58		Vir de section d'exploitation N	39 115,25 €	
Amort sub d'équipement	1 591,30	1 591,30 €	FCTVA année N	4 400,00 €	
Remboursement court terme	300 000,00	200 000,00 €	Emprunt équilibre	322 396,92 €	
Remboursement d'Emprunt 125 000	4 000,00	7 613,56 €	prêt trésorerie du budget commune		50 000,00 €
Opération d'ordre	38 506,11	38 506,11 €	Opération d'ordre	38 506,11 €	38 506,11 €
			Amortissement	14 780,94 €	14 780,94 €
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>998 711,41</b>	<b>456 610,75 €</b>	<b>Total recette Investissement</b>	<b>998 711,41 €</b>	<b>247 516,09 €</b>
			Perte d'investissement		209 094,66 €

Le budget fait apparaitre un déficit d'investissement qui n'a rien d'anormal puisque les emprunts et avances de trésorerie ont été comptabilisés en 2017, ce déficit est largement comblé par l'excédent 2017(236 354€).A noter tout de même le remboursement de 200 000€ d'avance de trésorerie et la demande d'avance à la commune de 50 000€.

L'ensemble des travaux de la réhabilitation des étangs est terminé et toutes les factures s'y rapportant ont été régularisées sur l'exercice 2017. Il reste encore 41 000€ de subventions et 83 000 €de FC TVA à percevoir qui serviront avec les résultats antérieurs reportés à rembourser les avances de trésorerie.

SYNTHESE du CA ASSAINISSEMENT 2018			
		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice 2018	Recettes	58 132,84 €	247 516,09 €
	Dépenses	45 412,64 €	456 610,75 €
	Solde	12 720,20 €	-209 094,66 €
Reports années précédentes	Recettes	27 604,89 €	236 354,79 €
	Dépenses		
	Cumul N et N -1	40 325,09 €	27 260,13 €

Abstentions	Pour	Contre
4	9	/

Le Maire quitte la séance le temps du vote,

Mme MALBERT est absente lors du vote

#### 4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – Budget commune 2018

## Fonctionnement 2018

Depenses			Recettes		
	Primitif 2018	Réel 2018		Primitif 2018	Réel 2018
Charges a Caractère Général	189 088 €	186 837 €	Excédent antérieur reporté		
Charges de PERSONNEL	181 298 €	175 540 €	Travail en régie	5 000 €	4 162 €
Atténuation de Produits AC	203 988 €	171 988 €	Atténuation de charges	22 000 €	23 288 €
Amortissement des AC	38 736 €	38 736 €	Produit des services et ventes divers	139 609 €	134 603 €
Autres charges de gestion courante	63 620 €	56 293 €	Impôts et taxes	292 642 €	311 674 €
Opération d'ordre		0 €	Dotation et participation	259 361 €	259 356 €
Charges Financieres	8 763 €	8 723 €	Autres produits de gestion courante	29 000 €	32 008 €
Charges exceptionnelles	500 €	487 €	Produits financiers	548 €	551 €
			Produits Exceptionnels		1 708 €
<b>Total charges</b>	<b>685 993 €</b>	<b>638 604 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>748 160 €</b>	<b>767 350 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>62 167 €</b>	<b>128 745 €</b>			

La particularité de l'exercice 2018 est l'introduction de l'amortissement des AC de voirie (38 736 €) qui affecte la lecture en comparaison des années précédentes. A noter aussi une baisse des AC (principalement aux travaux de voirie des deux lotissements reportés à 2019). En recette une hausse des recettes de la fiscalité directe grâce au travail de régularisation fait par la CCID et validé par les services du cadastre.

## 5. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET BATIMENT LOCATIF

### Fonctionnement 2018

Depenses			Recettes		
	Primitif 2018	Réel 2018		Primitif 2018	Réel 2018
<b>Charges à caractère général</b>	<b>18 742,90 €</b>	<b>18 610,92 €</b>	<b>Loyers</b>	<b>18 284,57 €</b>	<b>12 044,94 €</b>
Eau	525,00 €	0,00 €	Loyers Boulanger	5 400 €	3 600,00 €
Assainissement	525,00 €	0,00 €	Loyers matériel ( Four )	2 700 €	1 800,00 €
Électricité	1 875,00 €	3 973,80 €	loyers infirmières	1 125 €	1 125,00 €
Branchement électriques Enedis + sdet	2 326,00 €	4 826,06 €	Loyers Admr	2 250 €	1 750,00 €
Divers petit équipement		380,69 €	Loyers ostéopathe	1 890 €	1 874,97 €
Apave ( contrôle sécurité électrique ..)	450,00 €	0,00 €	Loyer 4 eme bureau	1 890 €	1 894,97 €
Vemi (extincteurs)	500,00 €	0,00 €	Loyer Maison Carrié	1 600 €	
Assurance dommages ouvrages	8 450,00 €	7 002,37 €	Loyer Maison maillé	1 430 €	
Assurance	130,00 €	86,15 €	<b>Refacturation des charges</b>	<b>2 925 €</b>	<b>5 576,65 €</b>
Etude et recherche		241,67 €	Eau Boulanger	525 €	766,42 €
Honoraires		312,50 €	Assainissement Boulangerie	525 €	766,43 €
Fête et cérémonie et publication		98,08 €	Électricité Boulangerie	1 875 €	2 885,39 €
Catalogues et imprimés		19,70 €	Electricité au budget mairie		583,41 €
entretien ménage	900,00 €	0,00 €	Charges refacturé aux 4 bureaux	900 €	575,00 €
Annonces et insertions	0,00 €	0,00 €			
Frais de dossier bancaire	900,00 €	600,00 €			
Impôts fonciers	1 000,00 €	0,00 €			
Taxe d'aménagement	572,00 €	480,00 €			
Déficit fonctionnement antérieur	589,90 €	589,90 €			
<b>Charges financières</b>	<b>2 466,67 €</b>	<b>1 630,74 €</b>			
Intérêts / Emprunts	1 466,67 €	1 540,74 €			
Intérêt CT	1 000,00 €	90,00 €			
<b>Total charges</b>	<b>21 209,57 €</b>	<b>20 241,66 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>21 209,57 €</b>	<b>17 621,59 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-2 620,07 €</b>			

L'exercice 2018 à démarré en avril et mai pour certains loyers, il manque donc 4 mois (5 000€) pour avoir un exercice complet. De plus il y a exceptionnellement sur le premier exercice l'assurance dommages ouvrages (7 000€) et les branchements électriques (4 000€), qui comme au budget principal ne peuvent être inscrits en investissements. La dette laissée par le boulanger s'élève à : 8 146€

Abstentions	Pour	Contre
4	9	/

Le maire quitte la séance le temps du vote

Patricia VELLARINO intéressée par la question (loyer ADMR) ne prend pas part au vote.

## 6. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ASSAINISSEMENT

La section investissement laisse apparaitre des restes à réaliser pour un montant de 536 912.32€ en dépenses et de 498 754.86€ en recettes, soit un besoin de financement de 38 157.46€. Le cumul des recettes investissement ne laissant apparaitre qu'un excédent de 27 260 .13€ il serait nécessaire de virer 10 897.33€ des recettes du budget fonctionnement.

Abstentions	Pour	Contre
4	11	/

## 7. Vote du budget primitif assainissement 2019

### Fonctionnement

<b>Proposition Fonctionnement 2019</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Eau	200 €	Virement de la section fonctionnement	29 428 €
Énergie Électricité	1 800 €	Quotte part amort sub	1 591 €
Combustible ( véhicule ,,,,%)	400 €	Taxes et redevances	10 000 €
Fournitures administratives	100 €	Redevance modernisation	3 800 €
Entretien et réparation réseau	6 000 €	Redevance d'assainissement	40 000 €
Maintenance contrat ( Bruel et SEIHE)	800 €	Aide performance épuratoire	3 264 €
Frais de dossier emprunt	800 €		
Annonces et insertions	200 €		
Télécom	80 €		
Reversement redevance Adour Garonne	3 868 €		
Travail en régie	10 000 €		
Dotation aux amortissements Laval Bourdet	14 200 €		
Indemnité	3 000 €		
Perte sur créances irrécouvrables	3 000 €		
Intérêts	3 600 €		
Titres annulés	63 €		
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>48 111 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>88 083 €</b>
<b>Excédent d'exploitation</b>	<b>39 972 €</b>		

Il est proposé de mettre dans le budget à la fois les travaux de réfection du réseau de la route de Laval (580 000€ TTC) et la remise en état des réseaux dans le village (162 000 € TTC) afin de voir l'incidence sur le budget. Mais surtout afin d'engager comptablement et d'acter la nécessité de réaliser ces travaux avant le transfert de façon à ce qu'ils soient déjà fléchés. Mais il est évident que la partie de la remise en état du réseau du village en l'absence de subventions ne peut être soutenable par le budget sur une seule année et devra être traitée ultérieurement.

## Investissement

Proposition Investissement 2019			
Dépenses		Recettes	
rénovation réseau y compris MO	169 000 €	Sub sur Travaux étangs Agence de l'eau	37 372 €
frais d'étude MO	13 000 €	Sub sur Travaux étangs Département	3 983 €
construction réfection de réseau rt de Laval	580 000 €	subvention réseau de Laval	218 512 €
Amort sub d'équipement	1 591 €	Excédent d'investissement affectation résu	27 260 €
Remboursement court terme	150 000 €	Vir de section d'exploitation N	39 972 €
Remboursement emprunt	19 153 €	Vir d'exploitation N-1	10 897 €
Remboursement d'Emprunt 125 000	7 583 €	Fctva années précédentes 2017	50 919 €
		FCTVA année N	124 998 €
		Fctva années précédentes 2018	33 040 €
		Emprunt équilibre	379 173 €
		Amortissement	14 200 €
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>940 327 €</b>	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>940 327 €</b>

Abstentions	Pour	Contre
4	11	/

## 8. AFFECTATION DES COMPTES DE RESULTAT AU BUDGET COMMUNAL

La section investissement laisse apparaître des restes à réaliser pour un montant de 1 030 835.69€ en dépenses et de 1 026 240.90€ en recettes, soit un besoin de financement de 4 594.79€. Le déficit d'investissement de l'exercice 2018 de 15 186.40€ ajouté au cumul des déficits d'investissement antérieur (72 034.86€) laisse apparaître le besoin d'affecter 91 816.05€ du résultat de fonctionnement en report à nouveau au budget investissement 2019€. Le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 (99 609.24€) sera affecté au report à nouveau du budget fonctionnement 2019.

Abstentions	Pour	Contre
4	11	/

## 9. VOTE DES TROIS TAXES

L'analyse des comptes de la commune laisse apparaître un résultat de fonctionnement en constante progression, des dotations de fonctionnement également stables. La capacité d'autofinancement est

en nette progression. La politique de l'équipe actuelle **est, et restera** de ne pas solliciter les contribuables senouillacois pour faire face aux nouvelles dépenses d'investissement par des hausses d'imposition. Les investissements doivent être financés soit par de l'autofinancement ou de l'emprunt. Malgré tout comme tous les ans il est proposé au vote du conseil une toute légère hausse afin de maintenir un coefficient d'effort fiscal, ce qui a particulièrement réussi jusqu'alors et a permis de continuer à percevoir une DGF toujours en hausse.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>DGF</b>	158 348€	155 510€	145 225€	133 693€	127 044 €	127 412 €	<b>129 035 €</b>
<b>DSR Péréquation</b>	27 211€	27 968€	29 958€	60 600€	33 344 €	35 181 €	<b>32 072 €</b>
<b>DSR Cible</b>	11 906€	14 079€	22 151€		41 922€	47 407 €	<b>48 682 €</b>
<b>D Nationale de péréquation</b>	19 290€	21 124€	23 755€	26 799€	27 793 €	33 351 €	<b>34 862 €</b>
<b>Total</b>	<b>216 755€</b>	<b>218 681€</b>	<b>221 089 €</b>	<b>221 092 €</b>	<b>230 103€</b>	<b>243 351 €</b>	<b>244 651 €</b>

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales reçu pour 2019 fait apparaître une augmentation naturelle des bases de 2.1% ajouté à l'augmentation due aux constructions nouvelles cela porte notre potentiel fiscal global prévisionnel à 2 055 900€. Sur ces bases à partir des taux identiques à 2018 le produit attendu serait de 277 859€ en progression de 7 176€. **Pour les raisons évoquées ci-dessus il est proposé une hausse de 0.3% des trois taux, ce qui donnerait un produit supplémentaire de 834€ pour un produit total de 8 010€ : voir ci-dessous. Proposition de la commission finance à débattre.**

Réel 2018			Prévisionnel 2019			
Potentiel			Potentiel	Aug		
Fiscal			Fiscal	du		
2018			2019	Taux		
Réel 2018	Taux 2018	Produit 2018	Prévisionnel	2019	Taux 2019	Produit 2019
1 205 820,00	10,85%	130 880 €	1 232 000,00	0,30%	10,89%	134 122 €
724 975,00	15,11%	109 509 €	749 300,00	0,30%	15,15%	113 523 €
73 009,00	41,49%	30 294 €	74 600,00	0,30%	41,62%	31 047 €
2 003 804,00			2 055 900,00			
	<b>Reçu</b>	<b>270 683 €</b>			<b>Attendu</b>	<b>278 693 €</b>
						277 859 €
						Si pas d'augmentation du taux
						277 859 €
						Gain 2017/2018
						7 176 €
						Gain avec augmentation du taux
						834 €
						Gain total
						8 010 €

Abstentions	Pour	Contre
1	10	4

## 10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

## Fonctionnement 2019

Depenses			Recettes		
	Réel 2018	Proposition 2019		Réel 2018	Proposition 2019
Charges a Caractère Général	186 837 €	210 250 €	Excédent antérieur reporté	62 799 €	99 609 €
Charges de PERSONNEL	175 540 €	183 660 €	Travail en régie	4 162 €	5 000 €
Atténuation de Produits AC	171 988 €	172 124 €	Atténuation de charges	23 288 €	26 500 €
Amortissement des AC	38 736 €	35 894 €	Produit des services et ventes divers	134 603 €	113 806 €
Autres charges de gestion courante	56 293 €	71 770 €	Impôts et taxes	311 674 €	306 993 €
Opération d'ordre	0 €		Dotation et participation	259 356 €	260 751 €
Charges Financiers	8 723 €	12 500 €	Autres produits de gestion courante	32 008 €	32 000 €
Charges exceptionnelles	487 €	500 €	Produits financiers	551 €	540 €
			Produits Exceptionnels	1 708 €	471 €
<b>Total charges</b>	<b>638 604 €</b>	<b>686 698 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>830 148 €</b>	<b>845 670 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>191 544 €</b>	<b>158 972 €</b>			

Il faut noter qu'il est inscrit en dépense de fonctionnement la part du reste à charge de la réfection de l'éclairage public (soit 30 000 €). N'ayant plus la compétence éclairage public, la dépense est considérée comme une prestation de service : (singularité comptable !). La commune devrait aussi percevoir un solde issu de la dissolution du syndicat du Gaillacois (voirie) environ 20 000€.

## Proposition Investissement 2019

Nous nous apprêtons à voter le dernier budget du mandat et important de faire un point sur l'endettement du budget communal avant le vote et le positionnement des futurs travaux à engager. (Ci-dessous dans les colonnes, il s'agit de la situation au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.) Si l'on s'en tient à la moyenne de l'endettement des communes de notre strate qui se situe à 610 000€, "Il resterait" sans grever les marges de manœuvres des futures équipes municipales un potentiel d'environ 250 000€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de 300 000€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour rappel l'endettement en 2014 était de 723 669€

Montants : Capital Restant

il est

EMPRUNT SENOULLAC				
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2014
<input checked="" type="checkbox"/>	E11	CONTRAT N° 83753348686	130 000,00	7 682,23
<input type="checkbox"/>	E12	CONTRAT N° 7076068	280 000,00	182 000,00
<input checked="" type="checkbox"/>	E13	CONTRAT N° 7164838	170 000,00	114 223,00
<input checked="" type="checkbox"/>	E16	CONTRAT N° 04133198070	30 000,00	18 928,66
<input checked="" type="checkbox"/>	E17	CONTRAT N° 88140191524	75 676,80	44 572,49
<input checked="" type="checkbox"/>	E18	CONTRAT N° 05133197074	350 000,00	291 063,17
<input checked="" type="checkbox"/>	E20	PRET COURT TERME	65 200,00	65 200,00
<input type="checkbox"/>	E21	RACHAT EMPRUNT "TRAV	274 461,23	
<input checked="" type="checkbox"/>	E22	PREFINANCEMENT FCTVA	11 682,00	
<input type="checkbox"/>	E23	PETITS TRAVAUX	50 000,00	
<input type="checkbox"/>	E24	TRAVAUX PRESBYTERE	40 000,00	
<b>Total du Budget EMPRUNT</b>			1 477 020,03	723 669,55

Montants : Capital Restant

EMPRUNT SENOULLAC									
Soldé	N°	Objet	Capital initial	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<input type="checkbox"/>	E12	CONTRAT N° 7076068	280 000,00	112 000,00	98 000,00	84 000,00	70 000,00	56 000,00	42 000,00
<input checked="" type="checkbox"/>	E13	CONTRAT N° 7164838	170 000,00	56 001,64	42 852,04	29 150,89	14 875,05		
<input type="checkbox"/>	E21	RACHAT EMPRUNT "TRAV	274 461,23	189 124,43	161 447,63	133 770,83	106 094,03	78 417,23	50 740,43
<input type="checkbox"/>	E23	PETITS TRAVAUX	50 000,00	45 664,28	40 879,23	36 035,99	31 133,83	26 172,01	21 149,82
<input type="checkbox"/>	E24	TRAVAUX PRESBYTERE	40 000,00	40 000,00	37 621,02	35 203,75	32 747,56	30 251,84	27 715,96
<b>Total du Budget EMPRUNT</b>			814 461,23	442 790,35	380 799,92	318 161,46	254 850,47	190 641,08	141 806,21
<b>Total général</b>			814 461,23	442 790,35	380 799,92	318 161,46	254 850,47	190 641,08	141 806,21

Comme pour le budget assainissement il est fait le choix de présenter l'ensemble des investissements à programmer afin d'en voir l'incidence sur le budget et par conséquent de projeter le besoin de financement. En aucun cas le positionnement des investissements qui nécessitent de faire appel à l'emprunt dans le budget primitif n'actent la validation ni la réalisation des investissements.

Dépenses	Proposition 2019	Recettes	Proposition 2019
Matériel Outillage	7 500 €	Sub chapiteaux ( leader)	750 €
Achat gros Matériel ( tracteur tondeuse,	73 500 €	33 000€ de reprise ( ne peut être mis au budget)	
Sécurité incendie	2 500 €	Subvention sécurité incendie	1 250 €
Voirie travaux mairie ( fossé, divers )	7 000 €		
Voirie Lotissements	50 000 €		
Fossé vignes du bois	7 000 €	Solde clôture lezert vieux lac	5 833 €
Cimetière columbarium	3 000 €		
Embellissement	3 000 €		
Plan ad'ap	1 000 €		
Mise aux normes électriques	2 000 €		
Achat de terrains	12 000 €		
Cheminement doux	173 000 €	Subventions Cheminement doux	116 376 €
Bâtiment public (presbytère) isolation	5 000 €		
Lavoir Mauriac	38 000 €	Subvention lavoir de Mauriac	21 470 €
Bâtiment public Photovoltaïque	55 000 €	GFP de rattachement TEP CV Photo	9 304 €
Aménagement centre bourg	913 875 €	Global Sub aménagement centre bourg	458 855 €
Enfouissement télécom	34 000 €		
Logiciel horizon	3 350 €	FCTVA	8 268 €
Déficit investissement reporté	87 221 €	TA	9 275 €
Capital échéance	40 331 €	Excédent de fonctionnement résultat N-1	91 816 €
Capital nouveaux emprunts	10 521 €	Avance TVA	213 137 €
Dépôt et cautionnement	900 €	Emprunt d'équilibre	401 777 €
AC Agglo voirie	50 000 €	Dépôt et cautionnement	900 €
Aménagement d'une aire de stockage	5 000 €	Résultat année N	158 872 €
Travail en régie	3 000 €	Cession immobilisation	6 930 €
Voirie SIVU à affecter N-2 et N-3	12 559 €	AC Emprunts école	4 400 €
Frais d'étude centre bourg (opé d'ordre )		Voirie SIVU à affecter N-2 et N-3	12 559 €
Remboursement de TA	7 409 €	Amortissement AC	35 894 €
		Retour du budget assainissement	50 000 €
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>1 607 667 €</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>1 607 667 €</b>

Montants en TTC

Abstentions	Pour	Contre
2	11	2

## 11. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE DU BUDGET BATIMENT LOCATIF 2018

Le résultat de l'exercice en investissement 2018 s'élève à 138 039.83€, moins le déficit antérieur à 72 194.40€. Il sera donc reporté en recette d'investissement de l'exercice 2019 : 65 845.43€

En fonctionnement le déficit 2017 de 589.90€ ajouté au déficit de l'exercice 2018 de 2 050.17€ sera reporté en déficit de fonctionnement de l'exercice 2019

Abstentions	Pour	Contre
4	11	/

## 12. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF LOCATIF 2019

<b>Fonctionnement 2019</b>			
<b>Depenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Primitif 2019</b>		<b>Primitif 2019</b>
<b>Charges à caractère général</b>	<b>12 740 €</b>	<b>Loyers</b>	<b>12 200 €</b>
Eau	1 000 €	Loyers Boulanger	1 800 €
Assainissement	1 000 €	Loyers matériel ( Four )	900 €
Électricité	4 000 €	loyers Infirmières	1 500 €
Branchement électriques Enedis + sdet	0 €	Loyers Admr	3 000 €
Divers petit équipement	500 €	Loyers ostéopathe	2 500 €
Apave ( contrôle sécurité électrique ..)	450 €	Loyer 4 eme bureau	2 500 €
Vemi (extincteurs)	500 €	Loyer Maison Carrié	
Assurance	150 €	<b>Refacturation des charges</b>	<b>15 583 €</b>
Etude et recherche	0 €	Eau Boulanger	750 €
Honoraires	0 €	Assainissement Boulangerie	750 €
Fête et cérémonie et publication	0 €	Électricité Boulangerie	2 800 €
Catalogues et imprimés	0 €	Électricité au budget mairie	583 €
entretien ménage	500 €	Charges refacturé aux 4 bureaux	600 €
Frais de dossier bancaire	0 €	Participation redémarrage	2 700 €
Impôts fonciers	1 000 €	Participation à provisions pour créances irrécouvrables	2 000 €
Provision pour Créance irrécouvrable	2 000 €	Vacance mois manquants	5 400 €
Déficit fonctionnement antérieur	2 640 €		
<b>Charges financières</b>	<b>2 500 €</b>		
Intérêts / Emprunts	1500 €		
Intérêt CT	1000 €		
<b>Total charges</b>	<b>15 240 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>27 783 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>12 543 €</b>		

Il a été fait le choix de commencer à provisionner la perte due aux impayés laissés par M Ourtal. Sous réserve d'accord de prêt, il est fort probable qu'un nouveau boulanger puisse s'installer dans le mois de Juin. Il est donc proposé afin d'équilibrer le budget de solliciter le budget communal par le biais d'une avance de trésorerie pour les mois de vacances du local. Et d'une subvention à l'aide au démarrage pour la ristourne de loyer.

Investissement 2019			
Depenses		Recettes	
	Primitif 2019		Primitif 2019
<b>Investissements</b>	<b>90 000 €</b>	<b>Total Subventions</b>	<b>42 216 €</b>
Maison Carrié	90 000 €	Subvention région	7 000 €
<b>Charges financières</b>	<b>132 714 €</b>	Subvention logement Agglo	8 000 €
remboursement Capital d'emprunt	12 714 €	Subvention TepCV	4 000 €
Remboursement prêt de trésorerie	120 000 €	Leader	23 216 €
<b>Autres charges</b>	<b>1 000 €</b>	<b>Autres recettes</b>	<b>181 498 €</b>
Résultat ou perte ex antérieur		résultat de compte d'exploitation 2019	12 543 €
Dépôt cautionnement	1 000 €	Report résultat d'investissement N-1	65 846 €
		Emprunt Maison Carrié	71 000 €
		Emprunt d'équilibre	31 110 €
		Dépôt et cautionnement	1 000 €
<b>Total dépenses</b>	<b>223 714 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>223 714 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>0 €</b>		

Abstentions	Pour	Contre
4	10	/

**Patricia VELLARINO, intéressée par la question (loyer ADMR) ne prend pas part au vote**

### 13. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMENAGEMENT DU VILLAGE

Il est à noter que dans le marché initial avait été incluse la partie de la voirie départementale que la commune va réaliser pour le compte du Département. Pour ce faire le Conseil Départemental sur analyse et chiffrage doit allouer à la commune de Senouillac un montant de 93 000€.

En conséquence sur la base de l'évaluation faite par notre cabinet d'étude le coût des travaux était estimé à 715 024.50€

La Commission d'appel d'offre réunie le 20 Mars à choisi :

- Parmi les 4 propositions sur le lot N°1 (Aménagement de la traversée du village) l'entreprise COLAS pour un coût total HT de 628 724.65€
- Parmi les 4 propositions sur le lot N°2 (Espace verts) l'entreprise MASSOL pour un montant HT de 27 504.10 €

Soit un coût proposé au vote de 656 228.75€ HT

Avec la MO, les études topographiques, le SPS et le déplacement de deux coffrets électriques le coût total s'élève à 760 000€HT , (dont 14 000€ déjà payés).

En terme de financement, nous ont déjà été notifiés (la DETR pour 87 855€, le DICL pour 90 000€, la Région pour 100 000€, le Département avec les amendes de police pour 18 526 €, la réserve parlementaire pour 3 000€, et le Département pour la RD17 93 000€, soit un total notifié de 392 000€ soit 55%. Il est également attendu avec de forte probabilité : l'Europe pour 40 000 €, la Caf pour 10 000€ et le Département FDT pour 35 000€ soit 85 000€ Soit 11%. Par sécurité nous avons choisis de baser le tableau de financement à 60 %.

**Donc un reste à charge pour la Mairie à 300 000€.**

Abstentions	Pour	Contre
5	10	/

#### **14. PASSATION D'UNE CONVENTION INGÉNIERIE PUBLIQUE EN APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du Territoire, le Département met à disposition des communes de moins de 5000 habitants et qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences, une assistance en ingénierie dans les conditions déterminées par convention.

L'objet de cette convention vise à prêter assistance en ingénierie publique dans divers domaines d'intervention qui sont à ce jour les suivants :

-Les archives, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la jeunesse et les sports, la lecture publique, les musées, les projets culturels, la solidarité territoriale, la voirie.

-L'assistance proposée ne remplace pas le travail d'administration, de gestion et d'exploitation qui reste sur l'entière responsabilité de la collectivité.

-La demande d'intervention est effectuée via un guichet unique et se concrétise par 3 niveaux d'interventions : le conseil, l'accompagnement, l'assistance.

-Après analyse approfondie des prestations à réaliser le service départemental indique au demandeur si le Département est à même de réaliser l'intervention.

Les prestations exécutées par le Département sont non payantes mais elles donneront lieu à un suivi d'exécution qui consistera à mesurer leur durée et à quantifier le temps de travail du personnel départemental passé à leur réalisation.

La présente convention annexée à une durée de validité d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Abstentions	Pour	Contre
/	15	/

#### **15. PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION MEDIA-TARN ET DE LA COMMUNE**

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, politique initiée par les Ministères de la Culture et de l'Education Nationale, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services Départementaux de l'Education Nationale ont chargé, par convention triennale, la structure Média-Tarn de la coordination générale de l'action « Plan Ciné-Tarn » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite « Ecole et Cinéma ».

Il appartient aux communes sous convention de délégation de gestion, dont l'école souhaite bénéficier du dispositif "écoles et cinéma", de signer la convention pour une durée d'un an avec Média Tarn.

Selon l'accord de principe donnée le 13 juin 2017, la commune s'engage à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « Ecole et Cinéma » engagés par Média Tarn, opération mise en œuvre au profit des élèves de la commune.

- Cet engagement de la commune se traduit par le versement à Média-Tarn d'une contribution financière municipale annuelle fixée à : 1,50 € par élève et par an sur la base du nombre d'élèves inscrits à l'opération « Ecole et Cinéma »,
- Il appartient à la Directrice de l'école d'avoir informé préalablement la mairie – ou sa délégation- dont l'école dépend de sa volonté à participer au dispositif « Ecole et Cinéma » et selon accord, d'avoir communiqué le nombre d'élèves inscrits.

Abstentions	Pour	Contre
/	15	/

## 16. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN AU POTABLE DU GAILLACOIS

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois de Rivières nous a sollicités afin de nous prononcer sur les modifications de ses statuts.

Le principal objet de cette procédure vise à permettre au Syndicat de participer à la procédure de mise en concurrence qu'engage la ville de Gaillac en vue d'attribuer la Délégation de Service Public pour son service d'eau potable. En effet, la rédaction initiale de l'article 2 de ces statuts pouvait présenter un risque que le SMAEP a convenu de circonscrire en modifiant l'article en question.

Le fait de participer à la Délégation de Service Publique lancée par Gaillac peut paraître curieux pour un syndicat. Cela correspond au choix du Conseil Municipal de GAILLAC de mettre en concurrence les opérateurs.

Cette modification sera suivie d'ici la fin de l'année par une autre qui visera à organiser le syndicat à la veille du transfert de la compétence à la Communauté de Communes Gaillac-Graulhet.

Abstentions	Pour	Contre
/	15	/

## 17. TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION ELECTRONIQUE

La délibération est reportée au prochain conseil.

### Compte rendu des commissions

#### La commission « matériel »

Elle s'est réunie à plusieurs reprises afin de faire un inventaire de l'état du matériel et aussi d'évaluer les besoins. Les appareils les plus anciens qui seraient susceptibles d'être changés seraient en priorité : le tracteur tondeuse, le fiat et la voiture. Dans les équipements nouveaux, il est demandé un matériel de chargement, une cureuse de fossés à adapter sur l'épareuse et un broyeur d'accotement.

La commission a aussi travaillé sur le coût du faucardage en comparaison d'un travail fait par une entreprise extérieure et a poursuivi sa réflexion au point d'envisager de vendre ce matériel d'une valeur encore conséquente afin de financer en partie les nouveaux investissements.

Lors de la réunion précédente d'équipe du 5 Mars, ce débat a été conclu. En ce qui concerne l'épareuse, une nouvelle évaluation sera faite et il est envisagé un suivi plus précis en 2019.

Pour les équipements en matériel il a été demandé à la commission finances de les intégrer dans le budget.

Conclusions de ce soir : un point sera fait avec l'agent sur les consignes précises avant le premier passage de l'épaveuse ; une analyse sera faite à l'issue de celui-ci.

## Commission voirie

### La commission voirie réunie le 28 février

Comme souhaité par l'agglomération en terme d'AC d'investissement voirie il a été demandé de travailler conjointement sur la programmation des travaux voirie communale pour l'exercice 2019 et 2020

Tous ces travaux seront réalisés dans le cadre du marché groupé passé au niveau de l'agglomération, avec l'aide d'ingénierie d'un agent de l'agglomération. Pour cette fonction l'AGG nous demande une participation à hauteur de 1.5€/habitant.

La commission a retenue une liste de routes qui, après chiffrage et estimation sera priorisée soit en 2019 soit en 2020 en fonction de l'urgence et de notre enveloppe de reste à charge mise au budget (50 000€ HT déduction de l'aide du Département) soit un potentiel de travaux de 85 000€ TTC par exercice.

**Chemin des Maurices** avec aménagement d'un trottoir coté droit en descendant (fossé busé actuellement) avec récupération de l'eau stagnante sur chaussée.

Fin du chemin de Gatens

**Chemin de Rueyres, Chemin de la Sietge, Chemin de Ravaille** (deux tronçons restants), **Chemin de Teillette Chemin de Vieulac** au niveau des virages avec canalisation de l'eau plus bordures type t2, **Chemin du Bourdet**

**Chemin de Laval, Chemin de Mauriac (en partie), Chemin de la Gaffié**

Et suite aux travaux, **Rue de la Caminade, et la route de La Linardie et rue de Ballarand.**

De plus, il reste les deux lotissements qui auraient dû être réalisés en 2018. Deux devis sont en concurrence.

### **Fossés à prévoir :**

**Route de Vieulac** dans son intégralité 2019. Si achat d'une cureuse faire une campagne sur le territoire. Faire une cartographie des fossés mère en invitant tous les propriétaires exploitants.

Dépôt de Ravaille à nettoyer, fermer correctement et le réserver aux dépôts de branchages des administrés avec une ouverture une fois par mois le samedi sous surveillance des élus.

Réouverture du dépôt des anciennes poubelles pour le stockage des matériaux divers (goudrons, concassé, gravats etc...), avec mise en place d'une barrière légèrement décalée de la route en bouchant une partie du fossé. (penser à l'accès des agriculteurs)

**Mise en place de « cédez le passage » ou « stop » sur la commune** suivant la visibilité sur toutes les voies communales qui débouchent sur la **RD 3** ou la **RD17**.

« **Cédez le passage** » : Rd3, les Maurices, Borde grande, les Albaris, Ravaille, Gatens, Castillou, Rueyres Rd17, les Mazelles, la Figayrade

« **Stop** » : Rd17, la Stiege, la Linardié, Matet.

### **Vote des 4 taxes à l'agglomération**

Lors de la séance du conseil communautaire du lundi 1er Avril a été proposé l'augmentation des taux.

La raison évoquée : besoin de financement (300 000 €) pour un accroissement de service sur la lecture publique.

En tant que conseiller communautaire j'ai voté « contre » au motif qu'en terme d'économie de budget il aurait été plus judicieux de récupérer les AC auprès des communes qui avait mal évalué les charges transférées sur l'exercice 2017 (900 000 €) suite à la nouvelle estimation faite en 2018

## Questions diverses

### Antenne FREE

Suite à une réunion téléphonique, un courrier de trois pages et plusieurs échanges par mail ou téléphone, Free Telecom a accepté de suspendre les travaux d'installation de l'antenne pour étudier une alternative.

Il est important de comprendre que Free Telecom a les cartes en main concernant le lieu d'installation. D'une part ils ont le projet initial qu'ils peuvent démarrer quand ils veulent ; d'autre part un propriétaire privé est favorable à l'installation sur son terrain dans la zone du stade et la mairie ne pourrait pas s'y opposer durablement (nous perdrons devant un tribunal). Il était donc de notre intérêt de saisir cette opportunité d'améliorer le projet et nous l'avons fait.

Malheureusement, compte tenu des contraintes techniques, l'étude de Free a confirmé qu'il n'y a pas de meilleure zone que celle du stade pour implanter l'antenne relais. Free nous a donc proposé de déterminer ensemble une meilleure façon de l'intégrer sur cette zone, ce que nous avons accepté.

Des élus ont eu un rendez-vous sur place et des échanges en Mairie et nous avons trouvé une autre implantation possible. Par ailleurs Free va faire venir un drone pour voir s'il est possible de réduire de quelques mètres la taille de l'antenne.

Nous sommes en lien avec un groupe de 5 personnes qui nous ont laissé leur adresse mail suite à l'intervention des riverains opposés au projet initial lors du dernier conseil municipal; nous les tenons au courant en temps réel de chacune des étapes de nos démarches sur ce dossier. Une consultation plus large sera organisée prochainement.

Fin de séance : 00 h 15

Prochain conseil le 23 mai à 20 h 30

Bernard FERRET	Sandra VICENTE	Gilles FORT	Patricia VELLARINO	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Grégory FABRE	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT	Gérald SUAREZ	Caroline CANNATA	Sébastien ALAUZET	Frédéric DE LA FUENTE